TAXE D'APPRENTISSAGE 2022

BORDEREAU DE VERSEMENT POUR RÉCEPTION DU REÇU LIBÉRATOIRE

Formulaire de déclaration de paiement du solde des 13 %

L'École des Sciences du Cancer est habilitée à recevoir le solde de 13 % de la taxe d'apprentissage

VOTRE ENTREPRISE	VOTRE EXPERT-COMP	TABLE
N° SIRET LILLLILLLILLLILLLILLLILLLILLLILLLILLLI	Code NAF/APE Raison sociale Adresse	
CP LILILILI Ville Contact		
Courriel		
Téléphone LILI LILI LILI LILI	Téléphone LILI LILI L	
CALCUL DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE		
Masse salariale au 31/12/2021	Selon DADS NADS	€
Calcul de la taxe d'apprentissage brute	Masse salariale X 0.68 %€	
Calcul du Solde 13 % de la taxe d'apprentissage	Taxe brute X 13 %	€
Subvention en matériel déductible		€
Bonus Alternant déductible		€
Montant École à verser	= Taxe brute - Subvention - Bonus	€
À verser avant le 31/05/2022		
REVERSEMENT DU SOLDE		
☑ Au profit de l'École des Sciences du Cancer UAI 0912408Y		Montant€
□ Chèque à l'ordre du l'Université Paris-Saclay/Gustave Roussy libellé du virement : TA22 Gustave Roussy		
En date du		
→ Document à renvoyer à École des Sciences du Cancer / Gustave Roussy - 114 rue Edouard Vaillant - 94805 Villejuif Cedex		

Pour toute question: ALEXIA NERFIE - Tél. + 33 (0)1 42 11 41 51- taxe-apprentissage@gustaveroussy.fr - www.gustaveroussy.fr/ta